



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
Syndicat Mixte de la
BOURIANE, de PAYRAC et du
CAUSSE

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	3
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements	5
1.5.2. Production	6
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	7
1.6.1. Volumes vendus aux collectivités adhérentes	7
1.6.2. Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine	7
1.6.3. Autres volumes	8
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.	9
1.7. Le patrimoine du service	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1. Modalités de tarification	10
2.2. Recettes	10
3. Indicateurs de performance	11
3.1. Qualité de l'eau distribuée	11
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	11
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	12
3.4. Indicateurs de performance du réseau	14
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	14
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	15
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	15
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	15
4. Financement des investissements	16
4.1. Montants financiers	16
4.2. État de la dette du service	16
4.3. Amortissements	16
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Mixte de la BOURIANE, de PAYRAC et du CAUSSE
- **84 communes desservies** :

Collectivités adhérentes	Alimentation totale	Alimentation Partielle
ANGLARS NOZAC		x
CATUS	x	
FRAYSSINET	x	
GOURDON	x	
LEOBARD	x	
PAYRIGNAC	x	
ST AUBIN DE NABIRAT	x	
ST CIRQ SOUILLAGUET	x	
ST CLAIR		x
ST GERMAIN		x
LE VIGAN		x
RAMPOUX	x	
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT		x
SIAEP DE FRANCOULES		x
SIAEP DE LAMOTHE CASSEL	x	
SIAEP DE LA RÉGION DE PAYRAC		x
SIAEP DE LA PESCALERIE		x
SIAEP DE PEYRILLES		x
SIAEP DE NUZEJOULS	x	
Communauté de Communes du PAYS DE FENELON (24) pour les communes de Veyrignac et Sainte Mondane		En secours

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi de la gestion de son service public.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Service Bouriane Production	Concession de service	Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Contrat Bouriane 2014	SAUR	Affermage	1/01/2014	31/12/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Contrat Bouriane 2014 (Service Bouriane Production)		
Avenant n°1	1/01/2016	Prise en compte de la nouvelle réglementation "construire sans détruire"

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Collectivité	Renouvellement - de la voirie, du génie civil
Exploitant	Gestion du service - fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Renouvellement - clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 21 942 abonnés représentant une population de 36 000 habitants ⁽¹⁾ (soit 1,64 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	21 758 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	21 942 abonnés
Variation en %	0,85 %

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

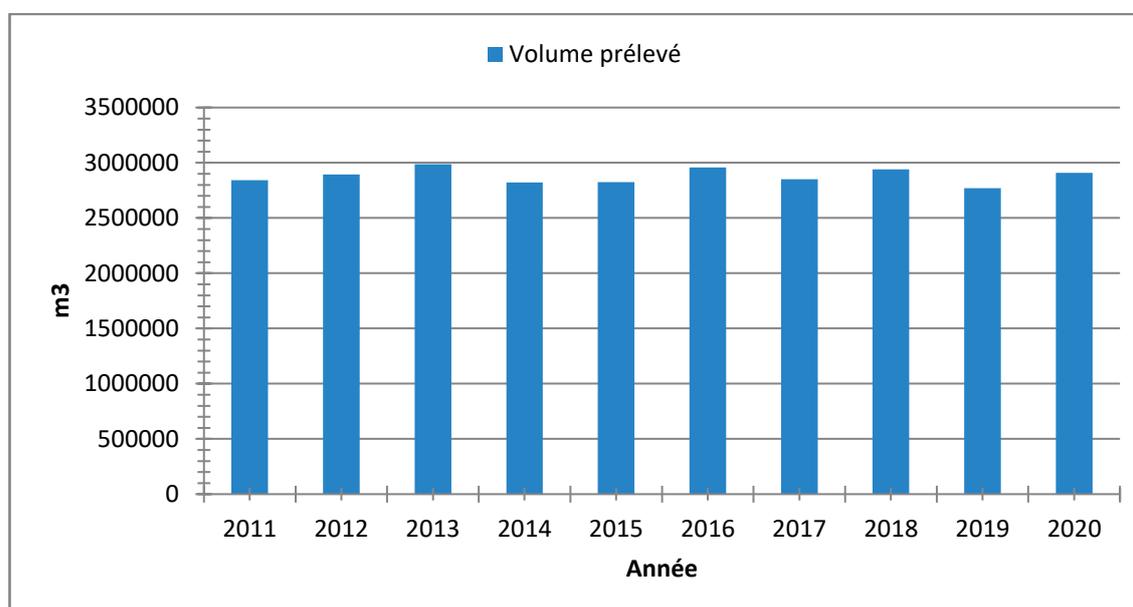
La répartition des abonnés desservis par les adhérents est la suivante :

Collectivités raccordées	Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2020	Variation
ANGLARS NOZAC	242	241	0,41%
FRAYSSINET	200	203	1,50%
GOURDON	3507	3520	0,37%
LEOBARD	220	227	3,18%
PAYRIGNAC	387	388	0,26%
ST AUBIN DE NABIRAT	140	144	2,86%
ST CIRQ SOUILLAGUET	102	103	0,98%
ST CLAIR	72	72	0,00%
ST GERMAIN	297	298	0,34%
LE VIGAN	897	895	-0,22%
RAMPOUX	27	28	3,70%
CAUSSES SUD DE GRAMAT (SIAEP)	1804	1815	0,61%
FRANCOULES (SIAEP)	3525	3577	1,48%
LAMOTHE CASSEL (SIAEP)	1550	1561	0,71%
PAYRAC (SIAEP)	3703	3752	1,32%
PESCALERIE (SIAEP)	1777	1784	0,39%
PEYRILLES (SIAEP)	1538	1551	0,85%
CA du Grand Cahors (SIAEP de NUZEJOULS et CATUS)	1363	1368	0,37%
SMDE 24 (VEYRIGNAC et STE MONDANE)	407	415	1,97%
TOTAL	21758	21 942	0,85%

1.5. Ressources en eau

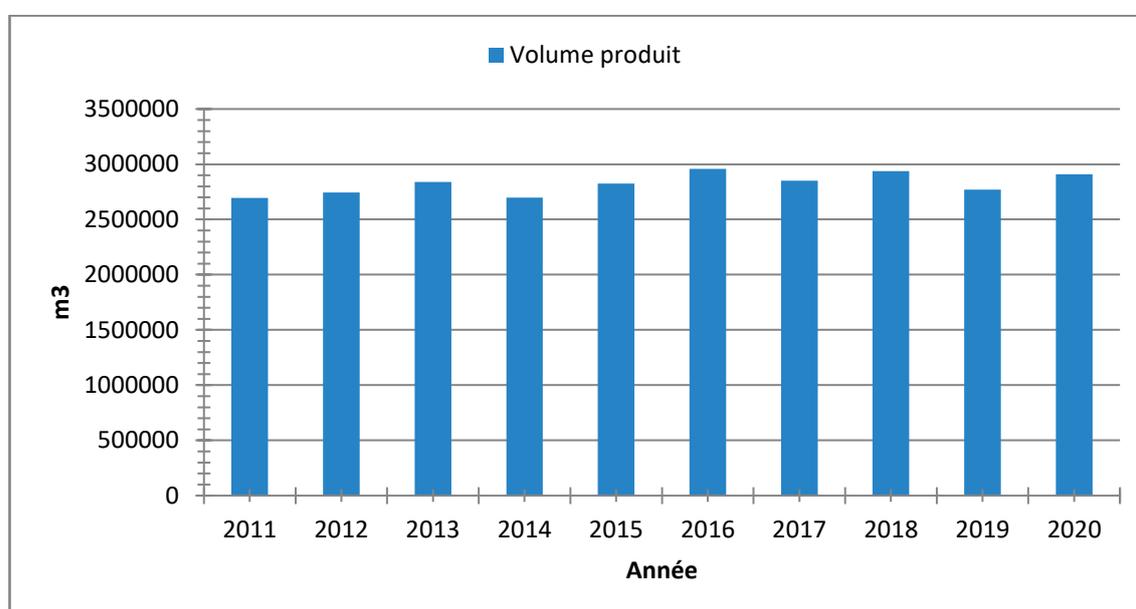
1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m ³)	Volume prélevé en 2020 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)
Captage - Le Roc Eau souterraine	808 081	830 141	2,73	80
Puits de La Treyne II a Eau souterraine	358 682	555 107	54,76	80
Puits de La Treyne II b Eau souterraine	341 451	542 474	58,87	80
Puits de La Treyne II c Eau souterraine	334 623	16	-100,00	80
Source de Fontbelle	927 845	980 210	5,64	80
TOTAL	2 770 682	2 907 948	4,95	-



1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2019 (m ³)	Volume produit en 2020 (m ³)	Variation en %
Station de production de Fontbelle	927 845	980 210	5,64
Station de production de Port de Pinsac	1 034 756	1 097 597	6,07
Station de production du Roc	808 081	830 141	2,73
TOTAL	2 770 682	2 907 948	4,00

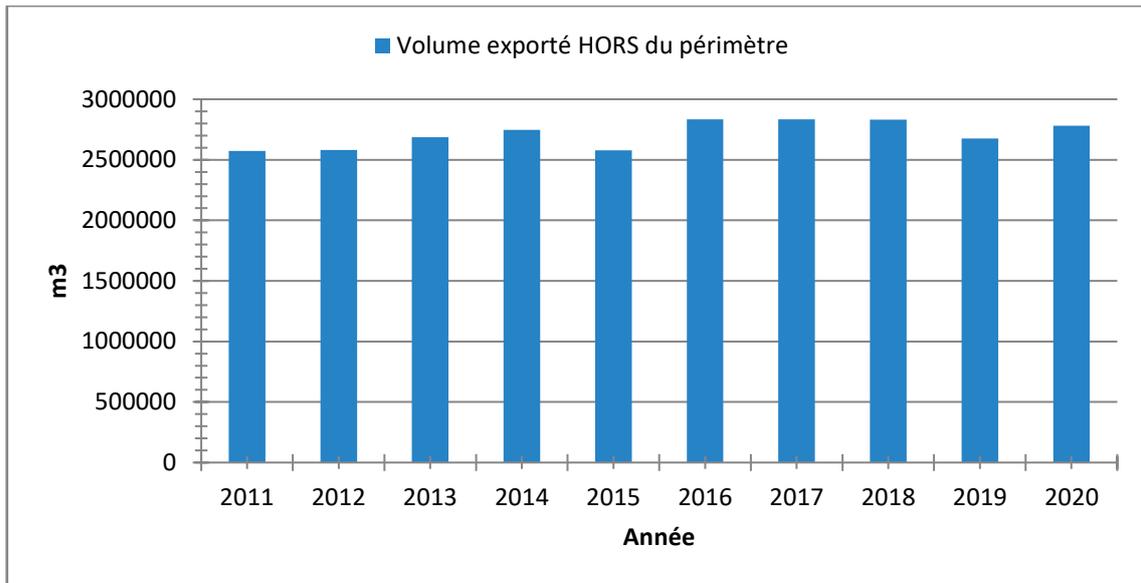


1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes vendus aux collectivités adhérentes

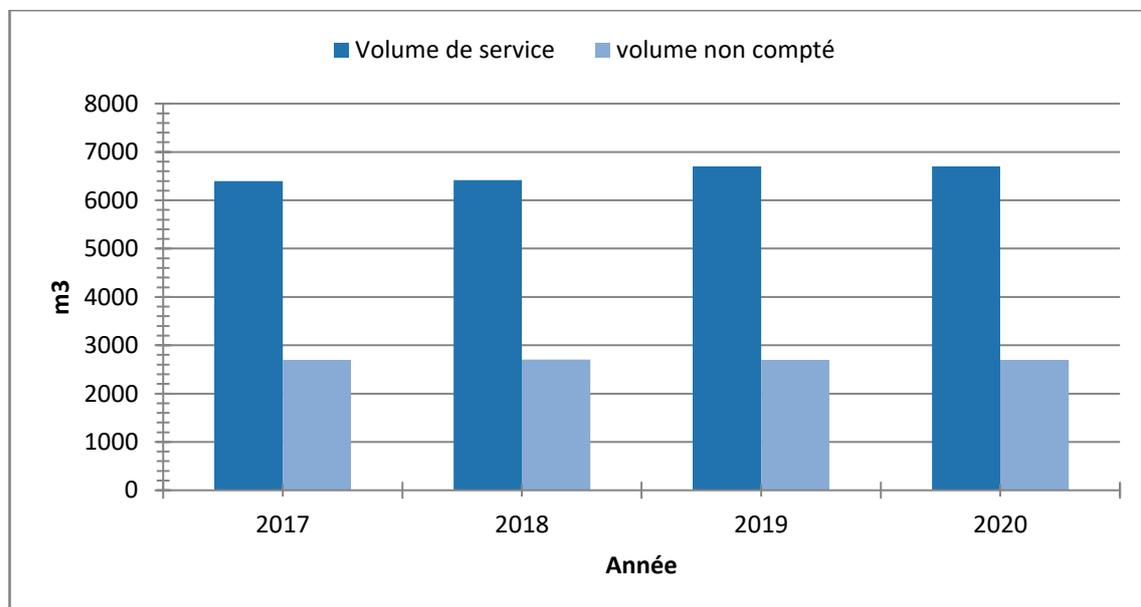
1.6.2. Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

Bénéficiaire	Volume exporté en 2019 (m³)	Volume exporté en 2020 (m³)	Variation en %
NUZEJOULS (SYNDICAT) (CA du Grand Cahors)	166 639	155 464	-6,71
SAINT AUBIN DE NABIRAT (24)	19 716	22 962	16,46
CATUS (CA du Grand Cahors)	22 701	26 514	16,80
GOURDON	613 904	594 550	-3,15
LEOBARD	34 729	32 008	-7,83
VEYRIGNAC - STE MONDANE (SMDE 24)	2	0	-100,00
EAUX DE LA PESCALERIE (SIAEP)	122 603	156 703	27,81
RAMPOUX	4 105	3 367	-17,98
SAINT-CIRQ-SOULLAGUET	7 107	10 888	53,20
SAINT-CLAIR	9 397	11 041	17,49
SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR	29 222	26 347	-9,84
LAMOTHE CASSEL (SMAEP)	268 709	291 438	8,46
FRANCOULES (SMAEP)	453 015	564 093	24,52
PEYRILLES (SIAEP)	243 555	146 282	-39,94
ANGLARS-NOZAC	8 768	11 160	27,28
FRAYSSINET	36 949	34 007	-7,96
PAYRIGNAC	46 485	54 305	16,82
LE VIGAN	79 878	91 984	15,16
CAUSSES SUD de GRAMAT (SIAEP)	37 032	65 733	77,50
PAYRAC (SIAEP)	470 501	481 986	2,44
TOTAL	2 675 017	2 780 832	3,96

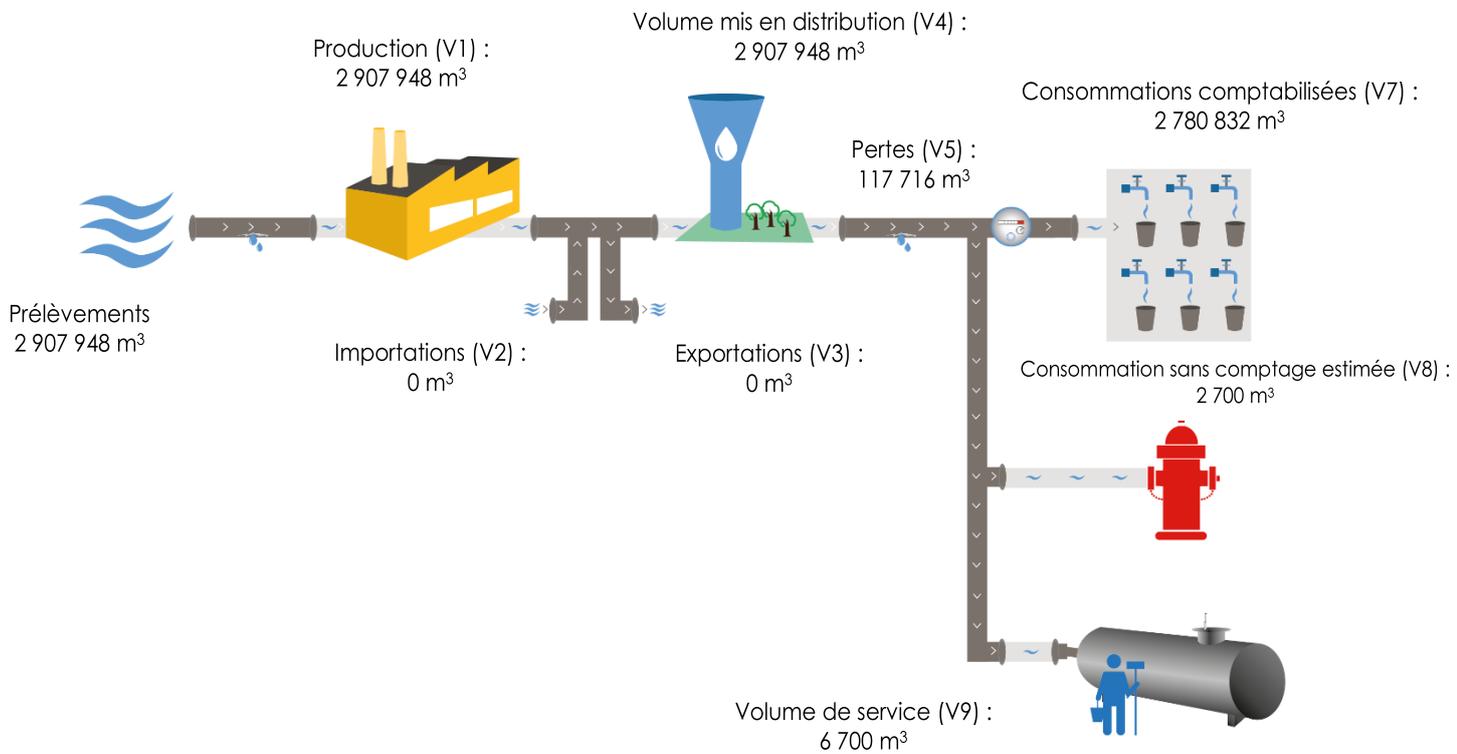


1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2019 (m³)	Exercice 2020 (m³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	2 700	2 700	0,00
Volume de service	6 700	6 700	0,00
TOTAL	9 400	9 400	0,00



1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2019	Exercice 2020
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	142,03	142,02
Nombre de réservoirs	6	6
Volume de stockage	8 150	8 150

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation et une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement	29,00 €	29,00 €	0,00 %
Abonnement non raccordés	7,62 €	7,62 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,0800 €/m ³	0,0800 €/m ³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Taxes et redevances			
Tranche unique	0,2418 €/m ³	0,2508 €/m³	3,72 %
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	794 826,27	830 387,50
<i>Dont abonnements domestiques</i>	585 075,00	623 305,50
Total recettes de ventes d'eau	794 826,27	830 387,50

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	625 079,90	686 189,00
<i>Dont abonnements</i>	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	625 079,90	686 189,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2019	Conformes en 2019	Réalisés en 2020	Conformes en 2020
Paramètres microbiologiques	6	6	6	6
Paramètres physico-chimiques	6	6	6	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2019	Taux de conformité 2020
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

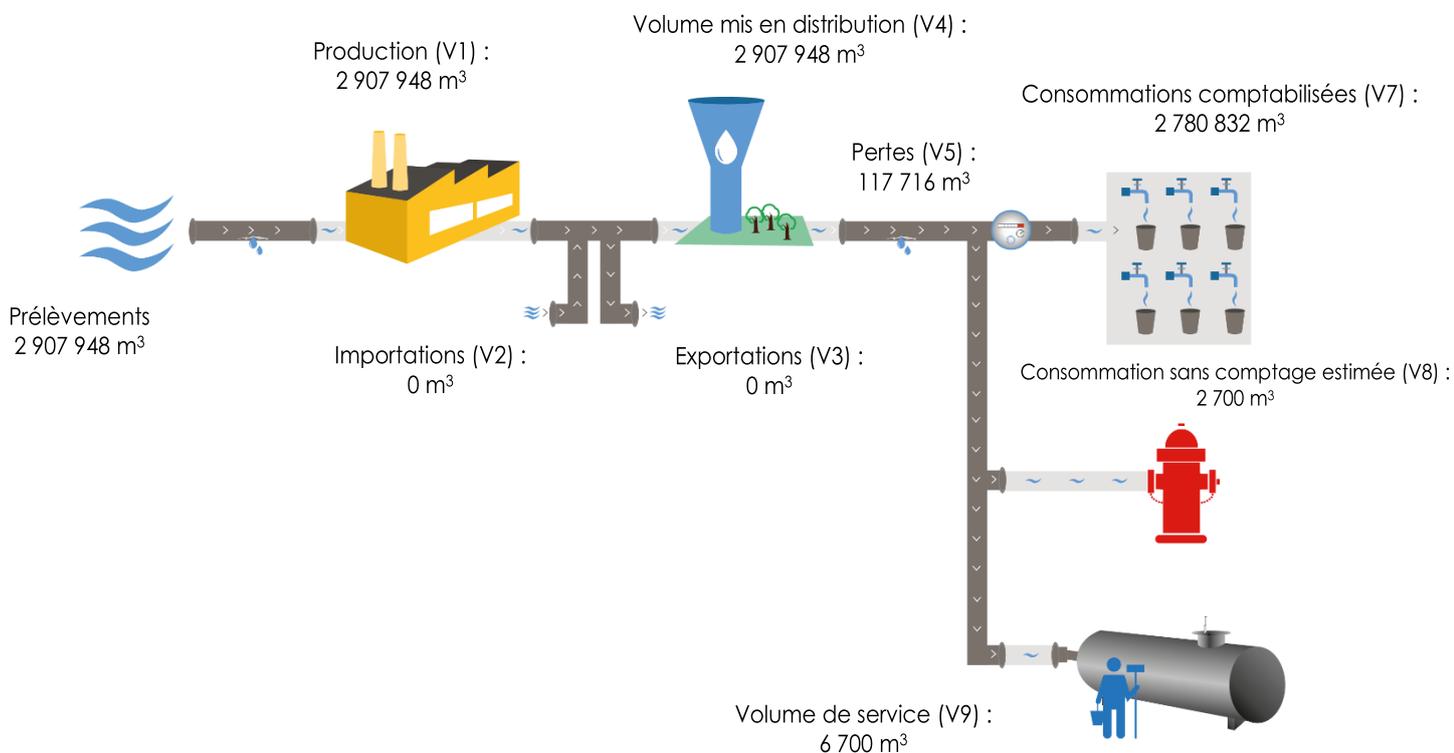
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		100

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points												Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Service Bouriane Production	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	0	0	85

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau (P104.3)	96,73 %	95,95 %
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	96,39 %	95,63 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,45 m³/j/km** (1,85 en 2019).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,27 m³/j/km** (1,66 en 2019).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2020, un linéaire de **0.82 km** de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de **0.46 km** de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,33 %**.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	438 896,00	550 599,55
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 334 400,00	2 155 000,00
Montant remboursé en €	en capital	380 000,00
	En intérêts	36 006,41

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de **416 379,02 €** (391 260,00 € en 2019).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 000	36 000
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	85	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	96,89	95,95
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,85	2,45
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,66	2,27
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,21	0,33
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80